

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION Ville de Loon-Plage Mardi 29 octobre 2019

INTRODUCTION

Le mardi 29 octobre 2019 dans les locaux de la mairie de Loon-Plage, les maîtres d'ouvrage du projet GridLink ont rencontré les représentants de la ville de Loon-Plage.

Étaient présents :

- Éric ROMMEL, maire de Loon-Plage
- Julien VEYER, Directeur Général des Services
- David BARBER (GridLink) accompagné d'un traducteur
- Pascal DERACHE, (RTE)
- Marie-Armelle CARTA (RTE)
- Mélanie CLOET (RTE)
- Lisa BOUDEHENT (Arcadis)
- Frédéric BUSSELEZ (facilitateur)

Après un tour de table pour que chacun puisse se présenter, Frédéric BUSSELEZ a retracé le contexte de la concertation sous l'égide d'un garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Tous les interlocuteurs sont au fait du projet ; une réunion publique s'était tenue à Loon-Plage le 7 décembre 2017 lors de la première phase de concertation.

ECHANGES SUR LE PROJET ET LES PROCHAINES ETAPES

David BARBER et Pascal DERACHE présentent les enjeux et caractéristiques du projet. David BARBER termine cette première présentation par les prochaines étapes de concertation. Il demande aux représentants de la ville de Loon-Plage s'ils identifient d'autres interlocuteurs à contacter.

Éric ROMMEL pense qu'il est intéressant d'échanger avec la Communauté urbaine de Dunkerque. Frédéric BUSSELEZ confirme qu'un rendez-vous est pris et que les maîtres d'ouvrage vont rencontrer le directeur général des services adjoint.

Éric ROMMEL pose ensuite une série de questions liée à la localisation du câble :

- Est-ce que le câble de GridLink va bien suivre le couloir technique et contourner la RD601 ?
- Est-ce que le projet portuaire CAP 2020 est bien pris en compte ?
- Comment RTE a opéré ses choix de localisation ?

Est-ce que le câble passe dans ou à proximité d'une zone commerciale qui va être aménagée à Loon-Plage ?

David BARBER confirme que le Grand Port Maritime a été associé aux réflexions sur le tracé. CAP 2020 est bien pris en considération et le câble GridLink va suivre les autres conduites enterrées comme celle du gaz, par exemple.

Pascal DERACHE indique que le câble GridLink doit se connecter au réseau public de transport d'électricité ; ce qui impacte sa localisation à proximité de lignes 400 KV. Celles-ci se trouvent à Bourbourg. Un nouveau poste doit être construit, l'emplacement choisi est au Sud du poste électrique de Warande.

Enfin, sur la carte, il est vérifié que le câble ne passe pas sur les terrains liés à la future zone commerciale.

Éric ROMMEL pose ensuite une série de questions liées aux impacts du câble en termes d'environnement :

- A quelle profondeur est enterré le câble ?
- Comment le câble est isolé ?
- Est-ce que l'intensité électrique peut avoir un impact sur la flore ?
- Si des activités ont lieu sur les terrains et, notamment, des activités agricoles, n'y-a-t'il pas des risques d'endommager le câble ?

David BARBER indique que le câble est enterré à une profondeur de 1,20 mètre et placé dans un fourreau ; il explique que le champ magnétique est donc très faible ; il précise que, bien évidemment, c'est de l'intérêt de tous que les installations soient pérennes. L'expérience d'autres câbles similaires montrent que 1,20 mètre de profondeur est suffisant pour que les activités agricoles n'endommagent pas l'installation.

Marie-Armelle CARTA rappelle que RTE, sur ce type de projet organise, en parallèle, une concertation dite « Fontaine » et indique les modalités et le calendrier de ce dispositif.

David BARBER précise ensuite les prochaines étapes de la concertation et indique que la commune sera à nouveau sollicitée en avril.

Éric ROMMEL indique que le projet est peu impactant pour les habitants de la commune dans la mesure où le câble est enterré et ne génère pas de trafic routier.

CONCLUSION

Frédéric BUSSELEZ remercie les participants pour la richesse des échanges, précise qu'un compte-rendu de la réunion sera réalisé et rappelle les prochains rendez-vous de concertation (réunion publique en décembre). Il remercie les services de la commune et le maire pour l'aide apportée pour l'organisation de la concertation et de l'information des publics.